



Recommandations et explications concernant la procédure COVID-19

Madame,
Monsieur,
Chers parents,

Dans la situation de crise telle que nous la connaissons actuellement, il est important de vous donner quelques précisions quant aux différents dispositifs mis en place :

a) Elèves absents en attente d'un test ou d'un résultat de test

L'école est informée par les parents/tuteurs de l'absence d'un élève présentant des symptômes.

Au **cycle 1**, l'information se fait :

- par e-mail à l'adresse absence.c1@eisschoul.lu
et
- par téléphone au 4796-6327

Aux **cycles 2, 3 et 4**, l'information se fait :

- par e-mail à l'adresse absence.c234@eisschoul.lu
et
- par téléphone au 4796-6327

Le titulaire de classe contactera les parents au sujet des devoirs à domicile à faire.

Au cas où un enfant présente des symptômes, les parents sont encouragés à garder l'enfant à la maison et à contacter leur médecin traitant qui définira avec eux la démarche à suivre.

b) Isolement d'une classe

Un élève testé positivement est mis en quarantaine à son domicile (cf. point C), les autres élèves de la classe continuent à fréquenter l'école mais sont « mis à l'écart » aussi bien pendant les cours obligatoires que pendant le repas et l'encadrement périscolaire.

Eis Schoul – Ecole de recherche fondée sur la pédagogie inclusive

Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
en collaboration avec l'Université du Luxembourg
et la Ville de Luxembourg

L'école informe les parents par courriel des mesures qui sont à respecter pendant la période de l'isolement, à savoir :

- Lorsque votre enfant ne présente **pas de symptômes liés au Covid-19, il fréquente normalement les cours** selon l'horaire habituel de sa classe. **Surveillez l'état de santé** de votre enfant (prise de la température, apparition de symptômes liés au Covid-19,...).
- Dans l'enceinte de l'école, à l'intérieur de l'établissement de même que dans la salle de classe, le **port du masque est obligatoire** pour les enseignants, les éducateurs et les **élèves à partir du cycle 2. Au cycle 1**, le port du masque n'est pas obligatoire pour les élèves ; l'enseignant ainsi que l'éducateur portent leurs masques. Des consignes spéciales peuvent s'appliquer, le cas échéant, en fonction d'une instruction spécifique d'un médecin.
- Les élèves ne se rendent pas dans la cour de récréation mais **restent dans leur salle de classe ou profitent de la cour de récréation lorsque les autres classes sont dans leurs salles de classe.**
- Ils sont **dispensés des cours d'éducation physique et de natation**. Pendant ce temps-là, les élèves sont pris en charge dans leur salle de classe.
- Ils peuvent fréquenter **l'accueil dispensé à l'école à 7.30 heures**, mais le **port du masque est obligatoire**. Cependant, il est **recommandé** de déposer votre enfant à l'école au début des cours à 8.00 heures et de ne pas emprunter, dans la mesure du possible, le transport scolaire
- Ils **ne fréquentent ni des cours d'accueil, ni des cours d'appui, ni une activité prestée par un autre intervenant en dehors de leur groupe classe**. Ces prises en charge sont suspendues momentanément. Pour les élèves bénéficiant d'une scolarité dite « mixte » : l'élève reste dans la classe isolée (pas de changement de classe pendant l'isolation).
- Jusqu'au moment où ces mesures temporaires seront annulées, les élèves **ne participent ni à des sorties pédagogiques, ni à des activités prestées par des intervenants externes au bâtiment scolaire.**
- Les élèves et les parents sont en outre **invités à ne pas participer à des activités extrascolaires (loisirs, activités sportives, événements culturels, ...)** et à **éviter les contacts privés.**

Toute autre personne (ceci concerne également les frères et sœurs de votre enfant)

Eis Schoul – Ecole de recherche fondée sur la pédagogie inclusive

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
en collaboration avec l'Université du Luxembourg
et la Ville de Luxembourg

fréquentant une des autres classes du bâtiment scolaire ou une classe d'un autre bâtiment scolaire peut, à l'heure actuelle, continuer sa scolarité au sein de son école.

La **Division de la Santé** communiquera toutes les informations utiles concernant le tracing, le testing et les procédures sanitaires à respecter par envoi électronique.

Y sera jointe l'ordonnance pour faire tester l'enfant le 6^e jour après le dernier contact avec la personne testée positive. Si la Division de la Santé définit une/des classe(s) pour les tests effectués par une **équipe mobile**, les parents en seront également informés par courriel. Dans ce cas, ils sont priés d'imprimer, de compléter (en cas d'accord, 2 croix à faire) et de signer l'attestation de consentement. L'enfant remet à la fois **l'ordonnance ET l'attestation de consentement** au titulaire de classe. Les personnes qui ne souhaitent pas profiter de cette offre gardent la possibilité de se rendre dans un centre effectuant des tests COVID-19.

Nous aimerions préciser que, malgré une adaptation de la structure, des retards de la part de la Division de la Santé quant aux traitements des dossiers envoyés par l'école restent possibles.

Les parents/tuteurs sont priés d'envoyer le résultat du test dès réception au titulaire de classe.

c) Elève mis en quarantaine - Classe mise en quarantaine

L'école est informée de la mise en quarantaine d'un élève resp. d'une classe par la Direction de région Luxembourg 01.

La **Division de la Santé** communiquera toutes les informations utiles concernant le tracing et le testing par envoi électronique.

Y sera jointe l'ordonnance pour faire tester l'enfant le 6^e jour après le dernier contact avec la personne testée positive.

Les titulaires de la classe sont tenus d'organiser les cours à distance via **TEAMS**.

La présence du personnel à l'école est obligatoire à moins qu'ils reçoivent eux-mêmes une ordonnance de mise en quarantaine.

Merci de votre coopération et restez tous en bonne santé.

Le comité d'école de EIS SCHOUL

Eis Schoul – Ecole de recherche fondée sur la pédagogie inclusive

Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
en collaboration avec l'Université du Luxembourg
et la Ville de Luxembourg